



COALITION IVOIRIENNE DES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS
IVORIAN COALITION OF HUMAN RIGHTS DEFENDERS

DDH *Infos*

m a g a z i n e

Parution de Juin 2021



Newsletter

PROPOS LIMINAIRES

Les Défenseurs des Droits de l'Homme dans l'exercice de leurs activités de promotion et de protection des Droits de l'Homme sont exposés à des risques.

Le niveau de la gravité du risque dépend de la sensibilité de la thématique liée au domaine d'activités ou du contexte dans lequel se trouve le défenseur des droits de l'Homme.

Dans les contextes de crise et les contextes électoraux, les défenseurs des droits de l'Homme y compris les journalistes sont victimes de violations de leurs droits tels que le droit à la liberté d'opinion et d'expression, le droit à la liberté de manifestation, le droit à la liberté de réunion et d'association. A ces violations, nous pouvons ajouter les menaces et intimidations régulières, les arrestations dont sont victimes certains défenseurs des droits de l'Homme.

Dans le but de garantir la protection des défenseurs des droits de l'Homme, des lois ont été adoptées dans certains pays. C'est le cas de la loi n°2014-388 du 20 Juin 2014 portant promotion et protection des défenseurs des droits de l'Homme adoptée par la Côte d'Ivoire en 2014.

Malgré l'existence de ces lois, les défis demeurent en termes de protection effective des défenseurs des droits de l'Homme et le processus de mise en place d'un mécanisme de protection pour assurer la mise en œuvre effective de la loi n°2014-388 du 20 Juin 2014 portant promotion et protection des défenseurs des droits de l'Homme est une nécessité.

Par ailleurs, des actions de relocalisation des défenseurs des droits humains en danger sont à encourager. L'une de ces actions est l'initiative « Ubuntu Hub Cities » du Réseau Panafricain des Défenseurs des Droits Humains (AFRICANDEFENDERS) qui est une initiative de relocalisation des défenseurs des droits humains en danger sur le continent africain.

Le présent bulletin d'information électronique de la CIDDH intitulé « DDH Infos » nous donne de plus amples informations sur l'initiative « Ubuntu Hub Cities », dans la rubrique « En Savoir plus » à travers une interview réalisée avec Flora Stevens, Responsable des Programmes, Partenariats et Réseautage d'AFRICANDEFENDERS.

Concernant la situation des défenseurs des droits de l'Homme dans les pays de l'Afrique de l'Ouest dont la Côte d'Ivoire, la CIDDH, dans ce bulletin, voudrait partager l'opinion d'une Experte en Droits de l'Homme, Madame Samira Daoud, Directrice pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale à Amnesty International dans la rubrique « Tour d'horizon ».

Le bulletin « DDH Infos » est aussi, l'occasion de communiquer sur les activités de promotion des droits des Défenseurs des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire et des activités menées par les organisations membres de la CIDDH.

Atelier de formation sur la documentation relative aux cas de violations des droits des défenseurs et de restrictions de l'espace civique



Les 18 et 19 mars 2021, la Coalition Ivoirienne des Défenseurs des Droits Humains a organisé un atelier de formation sur les cas de violations des droits des défenseurs des droits de l'Homme et de restrictions de l'espace civique.

Cet atelier organisé à l'endroit des acteurs du Réseau Communicationnel de la CIDDH et financé par CSO LifeLine/FREEDOMHOUSE avait pour objectif principal de donner aux participants les outils nécessaires sur les techniques de documentation en vue de développer leur compétence dans ledit domaine et permettre ainsi une remontée proactive à la CIDDH des informations relatives aux violations des droits des défenseurs des droits humains.

La formation a été dispensée par un expert national (M. KONE Sinangnan) et un expert international (M. Adama DEMBELE de CSO LifeLine)

Pour plus de détails, voir le lien ci-après : <http://ci-ddh.org/atelier-de-formation-sur-la-documentation-relative-au-cas-de-violations-des-droits-des-defenseurs-et-des-restrictions-de-lespace-civique/>

Formation des DDH en sécurité physique et numérique



Du 24 au 28 Novembre 2020, la Coalition Ivoirienne des Défenseurs des Droits Humains (CIDDH), avec le soutien financier d'AFRICANDEFENDERS et de DEFENDEFENDERS, a organisé une formation en sécurité physique et numérique à l'endroit de 15 organisations de défense des droits de l'Homme.

La formation se voulant pratique, les deux experts formateurs qui ont eu la lourde tâche de l'animer, ont donné les bases nécessaires de la sécurisation numérique aux 15 membres des organisations présentes.

Les modules dispensés sur la sécurité numérique et la sécurité physique ont permis de mettre en lumière l'ensemble des bonnes pratiques utiles à appliquer pour les défenseurs des droits humains et leur organisation. Les connaissances acquises seront exploitées pour l'élaboration du plan de sécurité organisationnel de chaque organisation bénéficiaire de la formation.

La formation s'est achevée le samedi 28 novembre 2020 avec les mots de remerciements de la Coordinatrice Nationale de la CIDDH, Mme Pédan Marthe COULIBALY.

Pour plus de détails, voir le lien ci-après : <http://ci-ddh.org/resume-de-la-formaton-des-ddh-en-securite-physique-et-numerique-24-28-novembre-2020/>

Atelier de consultation sur la mise en œuvre de la loi portant promotion et protection des défenseurs des droits de l'Homme en Côte d'Ivoire

Les 21 et 22 juillet 2020, la Coalition Ivoirienne des Défenseurs des Droits Humains (CIDDH), le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) et le Service International pour les Droits de l'Homme (ISHR/SIDH) ont organisé un atelier de consultation sur la mise en œuvre de la loi portant promotion et protection des Défenseurs des Droits de l'Homme.



Cet atelier s'est tenu à Abidjan et a regroupé 26 participants issus des Organisations Non Gouvernementales de promotion et de protection des Droits de l'Homme.

L'atelier avait pour objectif principal d'accroître la capacité des défenseurs à utiliser la loi N°2014-388 du 20 juin 2014 portant promotion et protection des défenseurs des droits de l'Homme.

Financé par IRISH AID et BROT FÜR DIE WELT (partenaires financiers de ISHR), l'activité a vu la présence effective du Directeur de la promotion des Droits de l'Homme, M. N'DJOMOU De Achille, Représentant Madame la Secrétaire d'Etat Chargée des Droits de l'Homme.

Au cours de cet atelier, le constat qui a été fait est que la situation des Défenseurs des Droits de l'Homme dans le pays a connu une nette amélioration. Toutefois, certains défenseurs continuent d'être victimes de menaces d'où la nécessité de l'application effective de la loi n°2014-388 du 20 Juin 2014 portant promotion et protection des défenseurs des droits de l'Homme et de son décret d'application. L'effectivité de cette loi passe par son appropriation et son utilisation par les défenseurs eux-mêmes, d'où la tenue de l'atelier de consultation sur la mise en œuvre de la loi portant promotion et protection des défenseurs des droits de l'Homme en Côte d'Ivoire. Les défenseurs des droits de l'Homme présents à l'atelier dans la majorité, ne connaissent pas la loi n°2014-388 du 20 Juin 2014 portant promotion et protection des défenseurs des droits ou ne l'ont pas utilisé. D'autre part, il a été recommandé que les autorités administratives soient sensibilisées sur cette loi et son décret afin de faciliter leur utilisation pour la protection effective des défenseurs des droits de l'Homme en Côte d'Ivoire.

Pour plus de détails, voir le lien ci-après : <http://ci-ddh.org/atelier-de-consultation-sur-la-mise-en-oeuvre-de-la-loi-portant-promotion-et-protection-des-defenseurs-des-droits-de-lhomme-en-cote-divoire/>

Rencontres d'échanges avec les Femmes Défenseuses des Droits de l'Homme et les défenseurs des droits de l'Homme vulnérables en Côte d'Ivoire

La CIDDH a organisé, les 13 Mars 2020, 08 Décembre 2020, 22 Avril 2021 et 27 Avril 2021 des rencontres d'échanges avec les FDDH (Femmes Défenseurs des Droits de l'Homme) et DDH (Défenseurs des Droits de l'Homme) vulnérables. Ces rencontres avaient pour objectif de contribuer à la protection des FDDH et des DDH vulnérables dans la sous-région ouest africaine et comme objectifs spécifiques de s'enquérir de la situation des FDDH et DDH vulnérables en Côte d'Ivoire, ainsi que des cas de violations dont ils seraient victimes.

Cette lucarne a été une occasion de parler des difficultés et des problèmes rencontrés par les femmes défenseurs des droits humains en Côte d'Ivoire. Au moins dix (10) FDDH ou DDH vulnérables ont participé à chacune de ces activités.



Les rencontres s'inscrivent dans le cadre de la campagne de renforcement de la protection des femmes défenseurs des droits humains et des défenseurs des droits humains vulnérables en Afrique de l'ouest, exécuté en partenariat avec le Réseau Ouest Africain des Défenseurs des Droits Humains (ROADDH) et la Coalition Burkinabé des Défenseurs des Droits des Droits Humains (CBDDH) avec l'appui financier de Foundation for a Just Society (FJS).

Pour plus de détails, voir le lien ci-après : <https://ci-ddh.org/>

« L'INITIATIVE UBUNTU HUB CITIES »

Flora Stevens, Responsable des Programmes, Partenariats et Réseautage nous en dit plus sur cette initiative



L'initiative Ubuntu Hub Cities, pouvez-vous nous en faire une brève présentation ?

L'initiative Ubuntu Hub Cities a été créée dans le but de fournir aux défenseurs des droits humains (DDH) faisant face à des restrictions de leurs droits et libertés en conséquence de leur travail, des options pour la relocalisation temporaire interne et externe en toute sécurité sur le continent africain. L'initiative Ubuntu Hub Cities a pour objectif principal de garantir le bien-être physique et mental des DDH pendant leur période de relocalisation, tout en leur permettant de poursuivre en toute quiétude leur travail.

Qu'est – ce qui a motivé une telle initiative ?

Les DDH sont des individus courageux qui, alors qu'ils dénoncent les violations persistantes des droits humains de leurs concitoyens, doivent souvent faire face à des restrictions de leurs droits et libertés qui se traduisent dans certains cas par des menaces et des représailles. Parfois, dans les cas graves de menace imminente, une relocalisation urgente en dehors du pays dans lequel le DDH menacé est basé devient nécessaire.

Jusqu'à la création de l'initiative Ubuntu Hub Cities, il n'existait pas sur le continent d'initiative proprement africaine permettant la relocalisation des DDH menacés, non pas en dehors du continent, mais dans un autre pays africain.

Au vu du contexte lié à la pandémie de covid-19, quelles sont les difficultés qu'Africandefenders a rencontré dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative Ubuntu Hub Cities? Quel a été l'impact du covid-19 sur l'initiative Ubuntu Hub Cities ?

La difficulté principale a été la fermeture des frontières nationales qui a rendu extrêmement difficile voire impossible souvent la relocalisation externe dans un autre pays africain des défenseurs des droits humains faisant face à des menaces graves. De plus, la pandémie ayant entraîné la fermeture de nombreux services et commerces, cela a rendu l'adaptation des DDH relocalisés plus difficile, pour ceux notamment qui avaient intégré un cursus de formation, par exemple.

Ce fut donc un défi conséquent que de devoir réfléchir à des alternatives pour néanmoins offrir une protection adaptée aux défenseurs des droits humains en ayant besoin. Par exemple, à travers l'utilisation des voies et moyens au niveau local pour pouvoir apporter un soutien efficace aux DDH.

Y a-t-il eu des cas de Défenseurs en danger qui n'ont pu être relocalisés du fait de la pandémie de Covid-19 ?

Oui, compte tenu des restrictions sur la liberté de mouvement dans le contexte de la pandémie globale que nous vivons, certains défenseurs n'ont pas pu être relocalisés dans les délais que nous aurions souhaités. Cela dit, au fur et à mesure que la situation s'améliore, nous avons espoir que le processus de relocalisation soit facilité et que nous puissions effectivement assurer une protection à tous les défenseurs pour laquelle elle se justifie.

Dans le cadre de l'initiative Ubuntu Hub Cities , AfricanDefenders prévoit-il un plan de protection des Défenseurs des Droits de l'Homme pour les pays qui organiseront des élections ?

AfricanDefenders suit rigoureusement l'évolution de la situation des droits humains sur le continent, en particulier dans les pays dans lesquels des élections sont imminentes. Nous sommes en étroit contact à ce sujet avec nos partenaires nationaux et régionaux. Ainsi, nous sommes particulièrement attentifs aux besoins spécifiques qui pourraient émerger pour les défenseurs dans les périodes pré et post électorales.

Quelles sont les perspectives envisagées par AfricanDefenders dans le cadre de l'initiative Ubuntu Hub Cities ?

Forte de son succès jusqu'ici, l'initiative Ubuntu Hub Cities amorce une phase de croissance puisque nous projetons d'ouvrir prochainement trois nouvelles cités des DDH. L'objectif est de faire en sorte que le maillage de Ubuntu Hub Cities sur le continent soit renforcé pour permettre de protéger de manière la plus efficace possible les défenseurs qui en auraient besoin. Des consultations sont en cours pour étendre l'initiative au Sénégal, au Cap Vert et au Ghana.

SITUATION DES DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME

Madame Samira Daoud, Directrice pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale à Amnesty International, nous fait part de son analyse sur :

« La situation des droits des Défenseurs des Droits de l'Homme (DDH) et de leurs libertés fondamentales dans les pays de l'Afrique de l'Ouest dont la Côte d'Ivoire ».

1. Pouvez-vous nous présenter brièvement Amnesty International/ Section Sous Régionale Ouest Africaine et ses actions en faveur des DDHs concernés ?



Le Bureau régional de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (WCARO) est basé à Dakar, au Sénégal et a été créé en 2014 dans le cadre du processus de décentralisation engagé par l'organisation au niveau mondial. L'équipe est composée d'une vingtaine de personnes majoritairement originaires de la région.

Le Bureau régional de Dakar assure le suivi, à divers degrés, de la situation des droits de l'homme dans 23 pays (dont le Nigéria) en Afrique de l'Ouest et du Centre, et mène de manière proactive des recherches et des campagnes sur un plus petit nombre de projets prioritaires.

Le bureau soutient également le renforcement des capacités de 9 sections et structures nationales en Afrique, assure la coordination des projets d'éducation aux droits humains et s'engage à renforcer la communication et la visibilité du travail d'Amnesty International auprès des publics de la région et au-delà.

L'un des projets prioritaires de notre bureau concerne la protection des défenseurs des droits humains dans la région et porte plus spécifiquement sur les questions de défense des droits à la liberté d'expression, de rassemblement et d'association. Il a aussi au fil des ans mis un accent particulier sur l'usage excessif de la force par les forces de sécurité.

2. En référence à votre expérience en matière des droits de l'Homme et des droits des Défenseurs des Droits de l'Homme en Afrique de l'Ouest,

Que pensez-vous de la situation des droits des Défenseurs des Droits de l'Homme (DDH) en Afrique de l'Ouest et de l'effectivité des libertés fondamentales dont ils doivent bénéficier ?

La situation des droits de l'Homme dans les 23 pays couverts par le Bureau régional d'Amnesty International pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre est diverse et variée, mais certaines tendances régionales présentent des défis importants pour la protection des droits humains.

Les libertés d'expression, d'association et de réunion sont menacées non seulement dans le contexte de conflits comme au Sahel ou dans la région du Lac Tchad, mais dans des contextes de contestation politique tels que les élections, par le recours à des lois et pratiques répressives, y compris l'usage excessif de la force contre les manifestants. Des manifestations pacifiques ont été interdites ou réprimées dans presque tous les pays de la région. La situation des défenseurs des droits humains est de ce fait fragilisée. Les droits des personnes LGBTI restent restreints, tandis que l'impunité fournit les conditions de violations continues des droits humains dans de nombreux pays.

Les défenseurs des droits humains, souvent qualifiés d'« opposants politiques » et de « traîtres », sont la cible de répression, tandis que l'espace dont ils disposent pour agir s'est réduit en raison de violations systématiques des droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique.

L'un des plus gros problèmes en Afrique de l'Ouest et du centre, c'est l'utilisation excessive de la force contre les manifestations qui réclament leurs droits dans la rue et les défenseurs subissent de véritables campagnes de persécutions par voie judiciaire.

Les Etats mettent en œuvre par ailleurs un arsenal d'outils de répression de plus en plus évolué et de plus en plus étendu. Ils coupent Internet, notamment lors de manifestations ou pendant les élections et se servent des nouvelles technologies pour mieux traquer les défenseurs des droits humains. Plusieurs défenseurs ont été arrêtés pour avoir posté des messages critiques sur les réseaux sociaux.

Les Etats révisent également leurs lois pour gêner le travail des défenseurs. Ils adoptent par exemple des lois vagues qui pourraient être utilisées contre les lanceurs d'alertes et les défenseurs des droits humains. Dans certains cas, ils révisent les lois relatives aux associations pour rendre leur enregistrement et leur administration plus difficile.

Et enfin, il y a une véritable instrumentalisation de la lutte contre le terrorisme et des lois antiterroristes pour cibler des défenseurs des droits humains.

Il est cependant important de souligner la grande vivacité de la société civile qui - malgré les obstacles et les attaques - continue de se mobiliser à travers les actions de terrain, les médias, les réseaux sociaux, dans la rue, devant les autorités et les instances internationales, et d'appeler les gouvernements à respecter leurs engagements en matière de droits humains.

3. Nous savons que certains pays de l'Afrique de l'Ouest dont la Côte d'Ivoire, ont adopté des lois de promotion et de protection des DDH, Pensez-vous que la loi adoptée par la Côte d'Ivoire pour la promotion et la protection des Défenseurs des Droits de l'Homme pourrait-elle être utilisée de façon efficace pour mieux protéger ces derniers ? Si oui, comment cette protection pourrait-elle se faire ?

En dehors de l'application de cette loi spécifique, il est important de veiller à ce que la Côte d'Ivoire respecte de manière générale et constante ses engagements en matière de droits humains.

Des militants politiques, des journalistes et d'autres personnes qui ont exprimé une opinion dissidente ont été harcelés et arrêtés arbitrairement. En août 2020 par exemple, des militants politiques, des représentants de la société civile et d'autres personnes qui avaient appelé à des manifestations ou participé à des manifestations pacifiques contre la candidature du Président ont été arbitrairement arrêtés. Des manifestations ont été régulièrement interdites et réprimées.

Ce contexte ne permet pas aux défenseurs des droits humains de pouvoir mener leurs actions sereinement et les expose à des risques (arrestation...) qu'ils ne devraient pas avoir à connaître simplement pour avoir exercé leur rôle de défenseur.

Concernant plus spécifiquement la loi sur la protection des défenseurs adoptée par la Côte d'Ivoire, l'initiative est à saluer mais un mécanisme doit être mis en place pour assurer sa mise en œuvre pratique et une protection effective des défenseurs.

4. Selon vous, quelles sont les recommandations qu'il est possible de soumettre aux autorités afin que les Défenseurs bénéficient intégralement de leurs libertés fondamentales, de sorte que leurs droits en tant que DDH soient respectés et que leur travail soit fait sans aucune forme de restriction de l'espace civique ?

Les autorités devraient commencer à reconnaître explicitement la légitimité des défenseurs des droits humains, soutenir publiquement leur travail, tout en saluant leur contribution à l'avancement des droits humains. Il est important de renverser la tendance au dénigrement et reconnaître de manière publique l'importance du travail de tous les défenseurs des droits humains.

Les autorités devraient aussi garantir un environnement sûr et favorable dans lequel les défenseurs des droits humains soient réellement protégés et où il soit possible de défendre et de promouvoir les droits humains sans avoir à craindre de sanctions, de représailles ou d'intimidation.

En particulier, elles devraient répondre efficacement aux menaces, aux attaques et aux actes de harcèlement et d'intimidation visant des défenseurs des droits humains, notamment, le cas échéant, en menant dans les meilleurs délais des enquêtes approfondies et indépendantes sur les atteintes aux droits humains qu'ils subissent.

Elles devraient aussi mettre sur pied, en consultation avec les défenseurs et les organisations de la société civile, des mécanismes nationaux de protection des défenseurs des droits humains en danger et veiller à ce que le système judiciaire ne soit pas utilisé de manière abusive pour prendre pour cible ou harceler des défenseurs des droits humains, et s'abstenir d'engager des poursuites pénales contre ces personnes lorsqu'elles n'ont fait qu'exercer pacifiquement leurs droits.

Enfin, les organismes relatifs aux droits humains au niveau international et régional et particulièrement la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples devraient formuler une série de principes directeurs détaillés en matière de protection des défenseurs des droits humains, notamment concernant la mise en place de mécanismes de protection efficaces, indépendants et disposant de ressources adéquates au niveau national et régional.

5. Votre mot de fin et vos conseils à l'endroit des Défenseurs des Droits de l'Homme et ceux de la Sous-région Ouest Africaine en particulier ?

Les défenseurs des droits humains ont toujours joué un rôle essentiel de défense de la liberté, d'opposition à la répression et de promotion de la justice sociale en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Les autorités doivent encourager et faciliter ce travail de promotion et de défense des droits universels civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

Malgré les défis, les défenseurs des droits humains continuent à contribuer aux changements indispensables dont les populations ont besoin dans la région, rappelant clairement que les progrès en matière de droits humains nécessitent que de solides mesures de protection soient mises en place à l'égard de ceux qui, en première ligne, revendiquent le respect de ces droits.

QUOI DE NEUF ?

DROITS DE L'HOMME ET DROITS DES DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME

Conseil des Droits de l'Homme (CDH) / 47e session ordinaire du 21 juin 2021 au 9 juillet 2021

<https://www.ohchr.org/FR/HRBodies/HRC/Pages/Sessions.aspx>

Conseil des Droits de l'Homme (CDH) / 48e session ordinaire du 13 septembre 2021 au 1er octobre 2021

<https://www.ohchr.org/FR/HRBodies/HRC/Pages/Sessions.aspx>



L'Organisation pour les Droits de l'Enfant et de la Femme de Côte d'Ivoire (ODEF-CI) a pour objectif principal de promouvoir et défendre les droits de la femme et de l'enfant à travers des actions sociales de prise en charge médicale

et psychologique, des activités de monitoring/Suivi, des plaidoyers et lobbyings, des consultations de proximité, des sensibilisations, des formations et renforcements de capacités.

C'est dans cette optique qu'elle organisa une activité de sensibilisation pour montrer l'importance du rôle des femmes dans le maintien d'un environnement sain dans les quartiers le Samedi 07 Mars 2020, avec l'appui de leur partenaire l'ONG ASMA.

Pour apporter un soutien moral aux femmes mères démunies, elle a profité de la Journée Internationale de la Femme (JIF) pour offrir des dons de kits hygiéniques et sanitaires composés d'Antibiotique, d'antianémique, de couches et produits de toilettes pour bébé à celles qui ont donné naissance du 1er au 08 Mars à la Maternité Thérèse Houphouët Boigny d'Adjamé 220 Logements.

Aussi, l'ODEF-CI à travers sa Directrice Exécutive Armande Koffi a participé à une émission radio intitulée « ENFANCE ET DROIT » sur ISTC-FM dont le thème était :

« Les enfants en situation d'apatridie » le Jeudi 04 Juin 2020.

Le lien d'écouter est le suivant : <https://voca.ro/nog0xxEMCzX>

Débuté le 13 Mai 2020, pour prendre fin le 27 juillet 2020, SEED 4 AFRICA s'est engagée auprès de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), pour promouvoir la francophonie. Ainsi, à travers plusieurs activités sur une plateforme dédiée (consultation-jeunessefrancophonie.org), la jeunesse francophone âgée de 15 à 35 ans a été invitée à :



- 1) partager ses préoccupations, ses attentes et à rebondir sur celles des autres.
- 2) proposer des solutions en faveur de la jeunesse francophone et à débattre sur les moyens pour les mettre en œuvre.
- 3) voter pour les projets qui les ont le plus convaincus.

SEED 4 AFRICA, insista auprès de l'ensemble de la communauté sur les objectifs de la consultation et les engagements de l'OIF, à faire des propositions sur une meilleure prise en compte de la situation des femmes en milieu rural.



Le CRAPROFE a concentré son programme, à cause de la crise sanitaire mondiale, à la sensibilisation des populations de la sous-préfecture de Béoumi au respect des mesures barrières contre la Covid-19. Il a participé régulièrement aux réunions hebdomadaires du Comité de lutte contre la Covid-19, Présidé par le Préfet de Béoumi.

Le 15 juillet 2020, en collaboration avec la Coordination des ONG de Béoumi, le CRAPROFE a organisé un atelier de formation à l'attention des femmes, jeunes, forces l'ordre et de sécurité, les guides religieux, la CEI locale et les chefs traditionnels.

Il avait pour thème : « la notion de la responsabilité civique et les droits de l'Homme en période électorale » et vise des élections apaisées.

- Agir pour la Démocratie, la Justice et la liberté en Côte d'Ivoire (ADJL-CI)
- Aide d'Urgence Humanitaire en Afrique (AUHA)
- Aide, Assistance et Développement Communautaire de Côte d'Ivoire (ADC-CI)
- Actions Concrètes pour la Réconciliation des Peuples (ACRP)
- Amnesty International Section Côte d'Ivoire (AICI)
- Association des Electeurs de Côte d'Ivoire (ASSELCI-CI)
- Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI)
- Action pour la protection les Droits de l'Homme (APDH)
- Bien Etre des Albinos de Côte d'Ivoire (BEDA-CI)
- Centre Féminin pour la démocratie et les droits humains en Côte d'Ivoire (CEFCI)
- Cercle des Amis Universels de l'Enfant (CAMUA)
- Centre Raphaël pour la Promotion et la Protection de la Famille et de l'Enfant (CRAPROFE)
- Club Union Africaine-Côte d'Ivoire (Club UA-CI)
- Comité Ivoirien des Droits de l'Homme (CIDH)
- Droit, Démocratie, Développement (3D)
- Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO)
- Mouvement des Peuples pour l'Education aux Droits Humains (PDHRE-CI)
- Mouvement Ivoirien des Droits Humains (MIDH)
- Observatoire Ivoirien des Droits de l'Homme (OIDH)
- Organisation pour les Droits de l'Enfant et de la Femme en Côte d'Ivoire (ODEF-CI)
- Organisation des Femmes Actives de Côte d'Ivoire (OFACI)
- Playdoo-Côte d'Ivoire (PLAYDOO-CI)
- Réseau Africain Pour le Droit à l'Alimentation/ Section Côte d'Ivoire (RAPDA-CI)
- Réseau Equitas Côte d'Ivoire (REQCI)
- Réseau Ivoirien pour la défense des Droits de l'Enfant et de la Femme (RIDDEF)
- Secours+Côte d'Ivoire (Secours+CI)
- SEED4AFRICA
- Sos Exclusion
- Soutien aux Prisonniers de Côte d'Ivoire (SOPCI)